

18^{ème} CHALLENGE ARDENNAIS DE BIKE & RUN

RÈGLEMENT 2013-2014

ARTICLE 00

Les concurrents sont sensés connaître ce règlement.
L'inscription d'un concurrent à une épreuve du challenge vaut acceptation de ce règlement par ce concurrent.

ARTICLE 01 - CALENDRIER DES EPREUVES

1 – 10/11/2013	VILLE SUR LUMES	Bike & Run	16 km (4 boucles)
2 – 24/11/2013	ROUVROY-SUR-AUDRY	Bike & Run	16 km (4 boucles)
3 – 08/12/2013	VAUX-CHAMPAGNE	Bike & Run	15 km (3 boucles)
4 – 05/01/2014	NOUZONVILLE	Bike & Run	15 km (4 boucles)
5 – 19/01/2014	LES VIEILLES FORGES	relais B&Run	15 km (4 boucles)
6 – 02/02/2014	GESPUNSART	Bike & Run	14 km (3 boucles)
Championnat des Ardennes			
7 – 09/02/2014	ST MENGES	Bike & Run	13.5 km (4 boucles)
8 – 16/02/2014	ESCOMBRES	Bike & Run	13 km (4 boucles)
9 – 02/03/2014	AIGLEMONT	duathlon VTT	13 km (4 boucles)
10 – 16/03/2014	SEDAN	relais B&Run	12 km (6 boucles)
11 – 23/03/2014	GERNELLE	Bike & Run	16 km (4 boucles)
12 – 30/03/2014	PRIX-LES-MÉZIÈRES	duathlon VTT	18 km (5 boucles)
13 – 06/04/2014	SERY	Bike & Run	15 km (3 boucles)
Finale du Challenge			

Les départs sont à 14 h pour les courses poussins , pupilles,benjamins et 14 h 30 pour les courses minimales, cadets, juniors, séniors , vétérans.

Les minimales effectuent 1 boucle avec les adultes sauf Sedan , prix les mezieres , aiglemont où ils courront avec les benjamins.

Les cadet(te)s effectuent la distance de la course adulte amputée d' 1 boucle ; sauf à Sedan où ils courront avec les adultes.

Les junior(e)s font la même distance que les adultes.

ARTICLE 02 - CATEGORIES D'AGES

TYPES	années de naissance
- PO / PU poussin et pupille	: 2003 – 2006
- BF / Benjamine et BM / Benjamin	: 2001 – 2002
- MF / Minime féminine et MM / Minime masculin	: 1999 – 2000
- CF / Cadette et CM / Cadet masculin	: 1997 – 1998
- JF / Junior féminine et JM / Junior masculin	: 1995 – 1996

- **SF** / Sénior féminine et **SM** / Sénior masculin : 1975 – 1994
- **VF** / Vétéran féminine et **VM** / Vétéran masculin : 1974 et avant

Toute équipe jeune composée de 2 athlètes de catégories différentes est classée dans la catégorie la plus vieille.

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âges différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF ou SM.

- **M** / Mixte : catégorie unique quel que soit l'âge des concurrents

ARTICLE 03 - CERTIFICAT MEDICAL

- Athlètes licenciés fédéraux FFA,FFC,FFTRI ou UFOLEP (en triathlon, cyclisme, athlétisme, bike and run) : **présentation obligatoire de la licence lors de l'inscription.**
- Athlètes non-licenciés triathlon, cyclisme, athlétisme, bike and run : **fourniture obligatoire d'un certificat médical** à la pratique du **Bike and Run en compétition** daté de moins de 3 mois avant la première épreuve engagée (photocopie acceptée, conservée par l'organisateur de l'épreuve).

Aucun dossard ne sera délivré en cas d'absence d'une pièce obligatoire énoncée ci-avant.

ARTICLE 04 - INSCRIPTIONS

Présence simultanée obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux, ...).

Horaires d'inscription = **à partir de 13h00**

Droits d'engagement = **12,00 € par équipe et par épreuve** (10,00 € Organisation + 2,00 € Challenge) .maximum 5€ par équipe enfant.

ARTICLE 05 - REGLES DE COURSE

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un ou deux VTT selon la nature de l'épreuve (Bike & Run ou Duathlon VTT).

Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

Les relais VTT / CP sont obligatoires.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2^{ème} équipier sur la ligne.

Le dossard (accrochage en position ventrale) et la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.

Les deux équipiers doivent porter des tenués identiques.

Les chaussures de cross country avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos de cyclo-cross et les tandems sont interdits.

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de Départ / Arrivée et du parc à vélos.

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones seront sanctionnées d'un carton rouge (= disqualification).

ARTICLE 06 - RESPECT DU REGLEMENT

Des commissaires de course sur les parcours veilleront au respect du règlement des épreuves du Challenge et seront habilités à distribuer des avertissements de type carton jaune ou carton rouge.

Première infraction au règlement = carton jaune = avertissement.

Deuxième infraction au règlement = carton rouge = disqualification de la course.

Les organisateurs du Challenge restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

ARTICLE 07 - CLASSEMENTS

Le classement général du Challenge est établi sur les 10 meilleurs résultats de l'équipe.

En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, l'équipe la mieux classée lors de la finale sera déclarée vainqueur.

Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement du Challenge.

ARTICLE 08 - RECOMPENSES

Les récompenses du Challenge sont distribuées aux équipes en fonction de leur classement, avec participation obligatoire à la finale.

Par ailleurs, le podium de chaque catégorie d'âges est spécifiquement récompensé. Ceci dès la catégorie minime.

ARTICLE 09 - ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE ÉPREUVE

1 ^{ère} équipe	120 points
2 ^{ème}	115 points
3 ^{ème}	110 points
4 ^{ème}	105 points
5 ^{ème}	100 points
6 ^{ème}	95 points
7 ^{ème}	90 points
8 ^{ème}	85 points
9 ^{ème}	84 points
10 ^{ème}	83 points
etc.	